

ARRÊTÉ N° ARR_2024_0332_ART_RD469_VILLERS-ROBERT
Portant réglementation de la circulation
Sur une Route Départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD DOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;
- VU le code de la route et notamment les articles R411-8 et R411-21-1 ;
- VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – première et huitième parties ;
- VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef de Mission Circulation Exploitation Sécurité du Conseil départemental du Jura ;
- VU la demande de l'entreprise CIRCET, domiciliée Chemin de la Loye à 39100 PARCEY, en date du 21 mars 2024 et représentée par Mme Fanny DAZIN ;

CONSIDÉRANT que, pour des raisons de sécurité des usagers, des riverains et du personnel de l'entreprise, il convient de réglementer la circulation pendant les travaux de pose d'un poteau et de travaux de génie civil, sur la RD 469, Route du Deschaux, sur le territoire de la Commune de VILLERS-ROBERT ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 La circulation sur la **RD 469** sera réglementée de la façon suivante :

Période	Une journée de travaux entre le mardi 02 avril et le mardi 30 avril 2024
Localisation	Du PR 8+0633 au 8+0638 (Route de Mont Sous Vaudrey à proximité du Pont sur l'Orain)
Restrictions	Vitesse limitée à 70 km/h au droit du chantier (Léger empiètement sur la chaussée)

ARTICLE 2 La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue par les soins de l'entreprise, ainsi que le nettoyage de la chaussée et des fossés, sous contrôle de l'Agence Routière Départementale de DOLE.

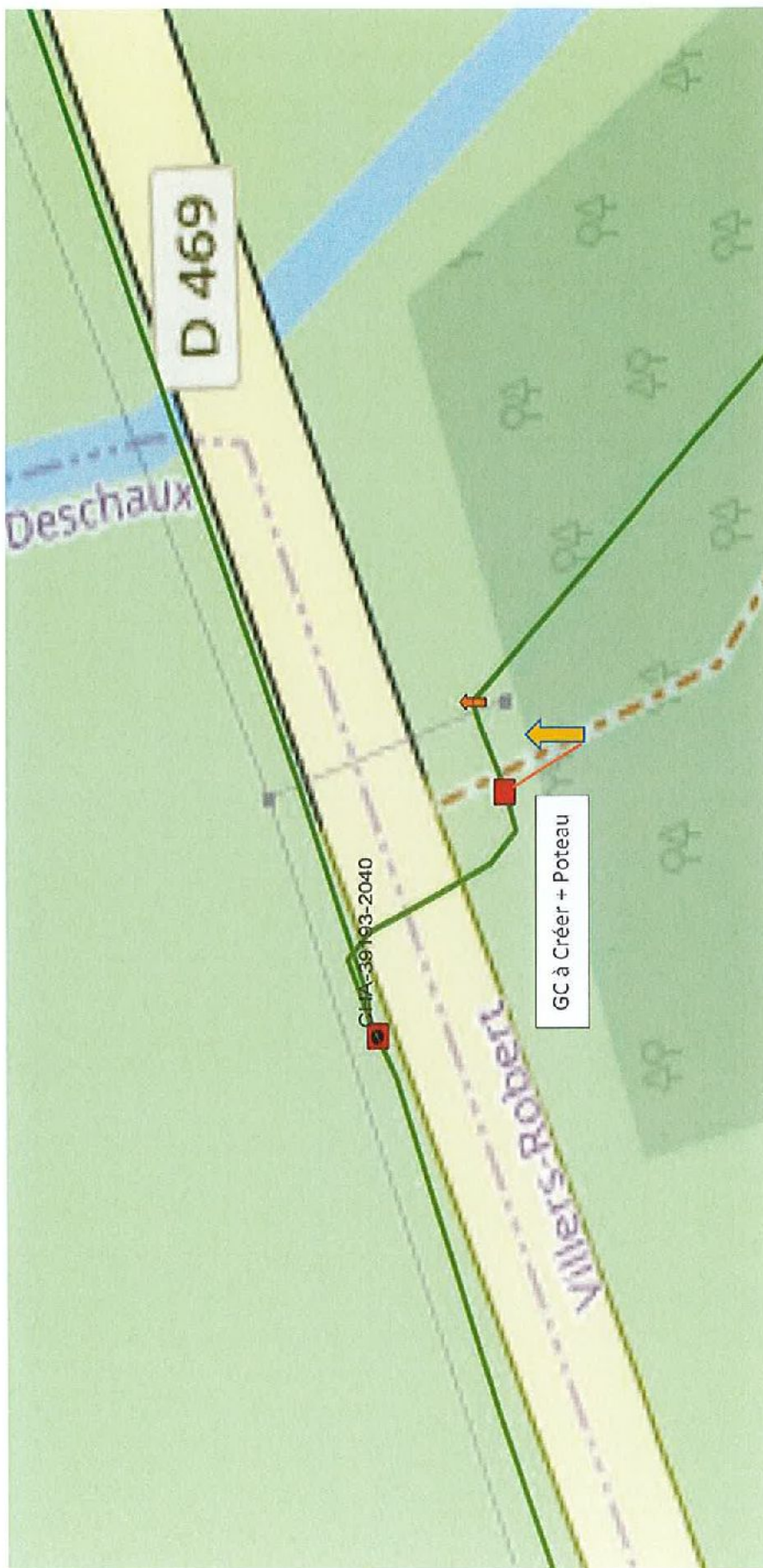
ARTICLE 4 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 Mme la Directrice Générale des Services du Département, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie et l'entreprise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture, publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr> et dont ampliation sera adressée à M. le Maire de VILLERS-ROBERT, M. le Général de corps d'armée Gouverneur Militaire de Metz, Mme la Directrice de l'UT 39 du Conseil Régional BFC, M. le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE) de Bourgogne et de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports Routiers de Franche-Comté et la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs de Franche-Comté.

ARTICLE 6 Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de DOLE à l'adresse suivante : 24, rue de la Fenotte – 39100 DOLE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Signature de l'arrêté



Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024


Publié le 03-04-2024

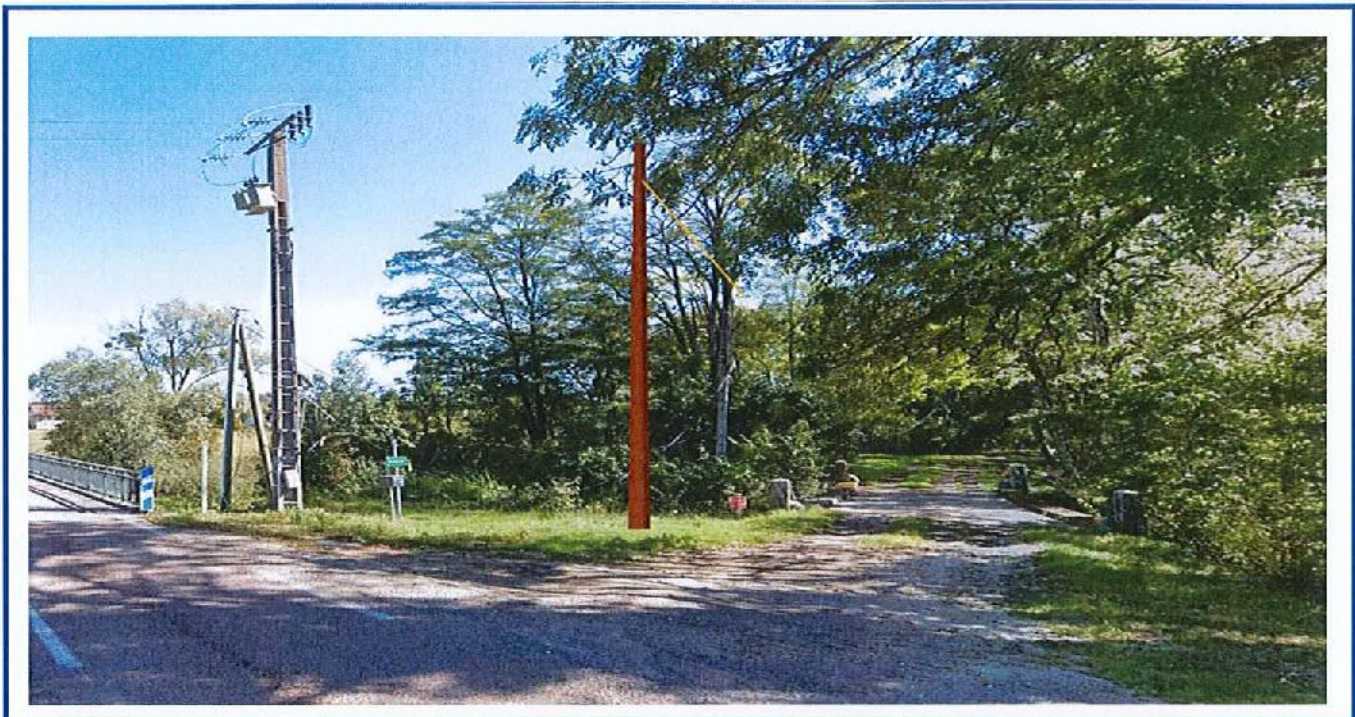
ID : 039-223900010-20240402-ARR_2024_0332-AR



NEGOCIATION SUPPORTS
Prisme Altitude Infrastructure

COMMUNE DE VILLERS ROBERT

	Date du rendez-vous : 20/03/2024	
	SRO-39-150-010	
Adresse du site : Route du Deschaux, D469 39120 Villers Robert	HORS ZONE NATURA 2000	
	Sur domaine public	
	Type Support : 8m Composite	
Proposition		
Proposition d'implantation		



Commentaires du propriétaire

Présenté au propriétaire de la parcelle ou son
représentant dûment habilité :

Nom :

Qualité :

Date :

Signature :

COMMENTAIRE PIQUETEUR : RAS